

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VEAUCHETTE
Du jeudi 14 septembre 2023 à 19H00

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Date de convocation du conseil municipal : 07/09/2023

Membres présents : Mesdames BACHELARD Anne-Noëlle, BAYON Eliane, CHEVAILLIER Sylvie, CICERON Corinne, DUBOIS Georgette, LEBRE Marie, VIAL Stéphanie Messieurs DI BARTOLOMEO Louis, MURE Jean-Jacques, SOUBEYRAND Maxime, TISSOT Jean-Paul, ZMYSLONY Bruno.

Membres absents excusés : Messieurs LASSABLIERE Thierry (procuration à VIAL Stéphanie), RAOUL Clément (procuration à CHEVAILLIER Sylvie), VINCENT Eric (procuration à CICERON Corinne).

Secrétaire de séance : **M. SOUBEYRAND Maxime**

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux élus de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Acquisition de 2 parcelles
- Avenants sur appel d'offres construction de 2 immeubles

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à rajouter 2 points à l'ordre du jour.

1. Acquisition de 2 parcelles

Les conjoints THIVEL sont propriétaires de 2 parcelles cadastrées A 179 pour une superficie totale de 860m², et A838 de 18m².

Ces parcelles sont grevées d'un emplacement réservé inscrit au P.L.U.I. de la Commune. Leurs acquisitions constituent une opportunité pour améliorer le projet d'aménagement des abords de la Mairie et de l'école.

Madame THIVEL a fait part à Monsieur le Maire de son intention de les céder.

Monsieur le Maire a présenté ce dossier au Conseil Municipal,
Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver l'acquisition des parcelles A179 et A838
- De charger Monsieur le Maire de négocier le prix de cette acquisition
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition des parcelles A179 et A838
- Charge Monsieur le Maire à négocier le prix de cette acquisition

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition

2. Enveloppe solidarité 2024

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la construction de TOILETTES PUBLIQUES sur la Commune au titre de l'enveloppe solidarité 2024.

Annule et remplace la délibération 2023-25 du 04/04/2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune doit procéder à la construction de toilettes publiques sur la Commune de Veauchette. Pour le financement de ces travaux, le Maire souhaite qu'une subvention soit demandée au Conseil Départemental au titre de l'enveloppe solidarité 2024.

Sur l'exposé de monsieur le Maire et sur sa proposition,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite une demande de subvention au titre de l'enveloppe solidarité 2024 auprès du Conseil Départemental pour la construction de toilettes publiques,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré, à l'unanimité, à Veauchette le 14/09/2023.

Ont signé au registre tous les membres présents.

3 Enveloppe territorialisée 2024

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil départemental pour la réhabilitation du hangar situé sur le lieu-dit la Combe, au titre de l'enveloppe territorialisé

Vu le code général des collectivités,

Considérant que le hangar risque de s'effondrer.

Considérant que des travaux de réhabilitation doivent être effectués sur la totalité du bâtiment.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune peut prétendre obtenir de la part du conseil départemental une aide financière pour la réhabilitation du hangar de la ferme de la Combe.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à :

- **Solliciter** une aide financière au titre de l'enveloppe territorialisée auprès du Conseil Départemental pour la réhabilitation du hangar de la ferme de la Combe, et **Autorise** à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré, à l'unanimité, à Veauchette le 14/09/2023.

Ont signé au registre tous les membres présents.

4 Fond de péréquation

Le Fond de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a été créé dans le but de réduire les inégalités de ressources fiscales entre les Etablissements Publics de la Coopération Intercommunale (EPCI) et entre les communes n'appartenant à aucun EPCI à fiscalité propre. Il s'agit d'un mécanisme de solidarité horizontale.

Ce fonds, qui n'impacte pas les finances de l'Etat, est alimenté par un prélèvement sur les ressources des EPCI, de leurs communes membres et des communes isolées, en fonction de leur potentiel financier. Les sommes sont ensuite reversées aux intercommunalités et communes moins favorisées, classées en fonction d'un indice tenant compte de leurs ressources, du revenu moyen de leurs habitants et de leur effort fiscal.

La Commune de Veauchette bénéficiera d'un versement de 14 609 €.

5 Recensement de la population

Le recensement de la population de notre commune se fera entre le Jeudi 18/01/2024 et le samedi 17/02/2024.

Objectifs : Déterminer la population légale
Décrire les caractéristiques des individus et des logements

Le recensement est sous la responsabilité de l'Etat, les rôles sont répartis entre l'INSEE et la Commune :
L'INSEE organise et contrôle le recensement
La Commune prépare et réalise la collecte

Le recensement est obligatoire : la population a une obligation de réponse !

2 agents recenseurs et 1 coordonnateur participeront au recensement.

OBJET : Rémunération des agents recenseurs

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 fixant l'année de recensement pour chaque commune.

Considérant que la commune de Veauchette doit procéder au recensement de la population du 18 janvier au 17 février 2024.

Vu le recrutement de 2 agents recenseurs pour procéder à cette opération et considérant qu'il convient de les rémunérer.

Vu que la commune percevra une dotation forfaitaire de l'Etat.

M. le Maire propose au conseil municipal une rémunération répartie :

- en fonction du nombre de questionnaires,
- en des indemnités forfaitaires pour les deux journées, ainsi que pour les frais kilométriques et de téléphone.

Ouïe l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des voix décide :

- **D'appliquer** un tarif en fonction du nombre de questionnaires soit :
 - ✓ 1,15 € par feuille de logement
 - ✓ 1.38 € par feuille individuelle
 - ✓ 34,50 € par agent pour les 2 demi-journées de formation
 - ✓ 460,00 € à chaque agent pour frais de déplacement, de téléphone et journée de reconnaissance

Fait et délibéré, à l'unanimité, à Veauchette le 14/09/2023.

Ont signé au registre tous les membres présents.

6 Rentrée scolaire

Une nouvelle rentrée scolaire à l'école de Veauchette !

Le personnel communal et les enseignants ont accueilli les enfants dans la joie et la bonne humeur.

137 Enfants sont scolarisés à l'école.

7 Questions diverses

- Droits de mutation : nous allons toucher cette année 30 182 € (montant pratiquement identique à celui de l'année précédente).
- Construction des immeubles : le gaz sera installé semaine 39. La pose du carrelage est en cours sur le 1^{er} immeuble.
- Réseau cuivre : la fin du réseau cuivre est prévue le 31/07/2027 le raccordement est gratuit à la fibre jusqu'au 31/12/2025. Il est payant pour les nouvelles constructions.

- Jeudi 21 septembre 19h00 : Réunion CCAS
- Samedi 23 septembre : Course Canoé Kayak (ST RAMBERT-VEAUCHETTE-FEURS)
- Jeudi 28 septembre 18h30 : Réunion aménagement de la Mairie
- Lundi 2 Octobre 19h00 : Réunion LFA à la salle des fêtes
- Les 21-22 et 23 novembre : Congrès des Maires

La séance a été levée à 21h30

Attention ! Le prochain Conseil Municipal sera : jeudi 12 octobre 2023 à 19H00

Une intervention de Monsieur LACROIX du Département est prévue en début de Conseil pour nous présenter les travaux du pont.